



INVITATION – Conférence de Presse sur le CORONAVIRUS –COVID 19 : LES MESURES DE PRÉVENTION PRISES PAR LA VILLE POUR LES ELECTIONS – Mercredi 11 mars à 15h

Dans le contexte épidémique lié au **Coronavirus COVID-19**, la **Ville d’Agen** se mobilise pour faire face à une éventuelle propagation du virus notamment dans **le cadre de l’organisation des élections municipales du 15 mars**.

La Ville d’Agen vous invite à la conférence de presse sur le **coronavirus – covid 19 : les mesures de prévention prises par la ville pour les élections**

→ **Mercredi 11 mars à 15h00 – Salle Garonne à la Mairie d’Agen**

En PJ : le dossier de presse

Dans l’attente de vous accueillir,
Bien cordialement,

CONFÉRENCE DE PRESSE

CORONAVIRUS –COVID 19: LES MESURES DE PRÉVENTION PRISES PAR LA VILLE

Mercredi 10 mars 2020 – 15h00 – Salle Garonne

Dans le contexte épidémique lié au Coronavirus COVID-19, la Ville d'Agen se mobilise pour faire face à une éventuelle propagation du virus notamment dans le cadre de l'organisation des élections municipales du 15 mars.

Pour le scrutin du dimanche 15 mars

La tenue des élections municipales du 15 mars a été confirmée par le Gouvernement. Des mesures exceptionnelles ont ainsi été prises pour faciliter le vote, assurer le meilleur déroulement des opérations de vote qui s'organisent sous la responsabilité du Maire et protéger les membres des bureaux de vote, les scrutateurs et les électeurs.

Dans les 10 bureaux de vote, le 15 mars

Afin d'assurer le déroulement des élections municipales dans des conditions optimales de sécurité sanitaire, la Ville appliquera les dispositions prévues par l'Etat.

Les 23 bureaux de vote seront désinfectés avant et après le scrutin du dimanche 15 mars :

- Un affichage des règles de protection et des bonnes pratiques d'hygiène sera apposé dans chacun d'entre eux.
- Des **gels hydro-alcooliques** seront à disposition des électeurs à l'entrée et à la sortie du bureau de vote.
- Le matériel sera **régulièrement désinfecté** (stylos, isolets...). S'ils le souhaitent, les électeurs pourront apporter leur stylo pour l'émargement.

Dans les bureaux de votes,

- Un **marquage au sol sera installé** de sorte à ce que les électeurs se tiennent à 1 mètre les uns des autres
- **les files d'attente seront organisées à l'extérieur** afin d'éviter d'avoir plus de 20 personnes en même temps dans la salle.

Afin d'éviter ces files d'attentes, **il est recommandé aux électeurs d'éviter les pics d'affluence** (à l'ouverture des bureaux, en fin de matinée ou après 16h) et **de privilégier les « heures creuses »**.

Le vote par procuration facilité

Les personnes qui ne souhaitent pas se déplacer peuvent établir une procuration.

Seule contrainte, que la personne qui vote à votre place soit électeur de la commune (pas forcément du même bureau de vote)

LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément dans le même bureau de vote)
Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place
N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée !

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?

- Tribunal d'instance
- Brigade de gendarmerie
- Commissariat de police

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr
- Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport

Pour Agen, **vous pouvez vous rendre :**

- au **Commissariat de Police** – 2, rue Palissy – 24h/24 jusqu'à vendredi soir
- au **Tribunal Judiciaire d'Agen** (recommandé)
 - 14B rue Diderot (à côté de la CPAM) de 8h30 à 18h00 non-stop – renseignements : 05.53.77.07.90
 - Palais de Justice - renseignements 05.53.77.95.00

Suivez les mesures de prévention

Dans tous les bâtiments publics dont les écoles

Une vigilance particulière est également portée à la mise à disposition et le réassort en quantité suffisante de savon et d'essuie-mains jetables dans tous ces lieux publics.

Pour rappel, les mesures de prévention afin d'éviter toute contamination :

- Se laver les mains régulièrement (savon ou gel hydro alcoolique)
- Se moucher dans des mouchoirs jetables
- Eternuer/tousser dans le pli de son coude
- Porter un masque en cas de fièvre, atteinte respiratoire (toux et nez qui coule)
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

***Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations,
Contactez le numéro vert 0 800 130 000***

Contact Presse :

Valérie PITOUS – Directrice de la Communication - valerie.pitous@agglo-agen.fr
Tel. 06.35.49.40.76